

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 22 novembre 2022

Présents : 9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 22 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Sont présents: Arnaud GIBELIN, André JAFFUEL, Damien LAPORTE, Aurélie MALAVAL, Claude PLANCHON, Fabienne ROUSSET, Valérie TOLA, Marie-Rose TUFFERY, Sophie VISSAC

Votants: 9

Représentés:

Excuses:

Absents: Vincent BOUQUET, Jean-François VALETTE

Secrétaire de séance: Aurélie MALAVAL

Objet: Réhabilitation de l'ancienne cure : avenant n°1 au marché de travaux du lot n°3 (ravalement des façades - rejointement) - DE 2022 035

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne cure des Laubies, un marché a été passé le 27 janvier 2022 pour l'ensemble des travaux répartis en 13 lots.

Le lot n° 3 "ravalement des façades - rejointement" a été attribué à la SARL VAZ Ravalement sis 5, Rue des Sauvagelles - 48000 - Mende pour un montant des travaux de 21 975,50 euros hors T.V.A.

Au cours de la réalisation de ces travaux, il est apparu que l'enduit existant fortement dosé est très compact ; très adhérent et par suite très difficile à enlever.

Après concertation entre l'entreprise SARL VAZ Ravalement, le maître d'oeuvre Monsieur Meissonnier, le maître d'ouvrage Monsieur le Maire et le premier adjoint Monsieur Gibelin il est envisagé une modification des travaux de la manière suivante :

- La façade nord ne sera pas décroutée ni rejointée comme prévu au marché initial mais après nettoyage et traitement des fissures elle recevra un enduit " finition grattée fin".
- Les autres façades sud et ouest seront décroutées et rejointées comme prévu dans le marché initial.

Cela se traduit par :

- des travaux en moins pour un montant de 6 592.90 euros hors T.V.A.
- des travaux en plus pour un montant de 6 592.93 euros hors T.V.A.
- différence : 0.03 euros hors T.V.A.
- avenant n° 1 arrondi à 0.00 euros hors T.V.A.

Le présent avenant n°1 a pour objet de proposer un même prix global et forfaitaire de 21 975,50 euros hors T.V.A. avec des modifications et des adaptations de travaux suite à diverses contraintes techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette délibération (à l'unanimité) et Monsieur le Maire est mandaté pour la poursuite de l'opération en collaboration avec le maître d'oeuvre en particulier pour la signature de cet avenant.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - les laubies - DE 2022 036

Annule et remplace la délibération DE 2022 029 concernant la DM 2022 01)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses Imprévues	-1000.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LES LAUBIES, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - les laubies - DE 2022 037

Annule et remplace la délibération DE 2022 033 concernant la DM 2022 02

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses Imprévues	-604.00	
2181	Installat° générales, agencements	604.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LES LAUBIES, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DE 2022 038

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 (041)	Constructions	0.62	
2031 (041)	Frais d'études		0.62
TOTAL :		0.62	0.62
TOTAL :		0.62	0.62

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LES LAUBIES, les jour, mois et an que dessus.

DIVERS :

-Monsieur le Maire indique que Mr CAMUS d'Espeysse avait demandé d'acheter du terrain derrière le four du village (environ 250 m2). MR Camus , par courrier, refuse la proposition de Monsieur le Maire à 5 000 euros car avec les frais d'arpentage et de notaire en plus le prix d'achat s'élèverait à 28 euros environ le m2, ce qui est trop onéreux pour lui.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un couple est intéressé pour acheter une parcelle de terrain au Recoux pour la somme de 25 000 euros afin de construire une habitation. La Commune a déposé auprès de la DDT une demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

- Le repas des aînés est fixé au samedi 28 janvier 2023, Monsieur et Madame Méjean sont retenus en qualité de traiteur.

La séance se termine à 21 heures 30.

Le Maire,
André JAFFUEL.

La secrétaire de séance,
Aurélie MALAVAL.

